



Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION CYCLISTE DE LA HAUTE-GARONNE

10, boulevard Marcel Dassault - 31770 COLOMIERS

Tél : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

e-mail : fsgt.31@free.fr – site internet : <http://www.cyclismefsgt31.fr>

Compte rendu réunion Clubs du 01 juin 2015

Présents : TROUVÉ Jean-Claude(TOAC), NADAUD Dominique (UC31), DUBOS Alain(CCL), RIMONT Marie-Jeanne et René(ASV), DAURIAC Alain(VCRO), GUIRAUD Alain (ACA), ROSSE Olivier (CPRS), THOMAS Colin (BOC), BEAUDEIGNE Fabien (Vél'occ), FONTAINE Patrick(USCC).

Excusés : PUGNET Alain (TOAC), BERNOU Jean-Claude (CCC), GOUZE Xavier (USCC), TURROQUES Roman (ASV), PAUL Fabrice(BVS), PADOVAN Tony (Team GSO).

Non représentés : A.C.T, A.S.M, B.V.C, C.O.Carbonne, C.C Clarac, E.V.C, Escalquens, F.V.C, L.E.C, L.L.C, Roue Libre, S.A.O, S.G.C.C, T.C.M, T.V.C, U.S.F, V.C.L Caraman, V.C.P, WINNER Masters Team.

L'investissement des clubs dans la vie de la Commission cycliste 31 est indispensable et passe aussi par la présence aux réunions clubs qui se tiennent, dans le principe, le premier lundi de chaque mois. Toutes ces absences sont regrettables.

Courrier reçu:

La F.S.G.T nous a informés de la suspension d'un coureur pour dopage pour une durée de 3 ans.

Courses passées :

Blaye (87 concurrents), **Candie** en matinée (121 coureurs), **C.L.M par équipes & trophée Y. Espanol** (29 équipes), **Départemental** (151 participants avec le 81 et le 82), **Canté** (67 concurrents), **Ronde des Clergoux** (110 engagés), **Colomiers** (135 coureurs).

Dans l'ensemble bonne participation et bonne organisation dans le 31.

Concernant la Ronde des Clergoux, les coureurs critiquent le classement, et particulièrement celui des 4. Un courriel a été adressé au secrétaire du comité du 81 pour lui faire part de cette situation. Il nous a été répondu que du fait d'un peloton groupé, il n'avait pas été possible de classer les coureurs en fonction de leur ordre d'arrivée. A cette réponse, il leur a été répondu qu'il aurait mieux valu classer tous les coureurs à la même place plutôt que dans l'ordre tel qu'il a été établi.

Concernant la course de Canté, les commissaires ont appris, par hasard, lors de la course de Colomiers que le coureur Loïc Szewe, Junior 2^{ème} catégorie du Club d'Empalot avait remporté la course devant les coureurs de 1^{ère} catégorie.

Un courriel a été adressé au club organisateur avec copie au comité pour rappeler le règlement Midi-Pyrénées. Le Club s'est excusé pour ce manquement. Le coureur Szewe monte comme il se doit en 1^{ère}.

Dans un esprit constructif, la commission demande d'éviter toute polémique stérile et souhaite qu'une rencontre avec les autres comités puissent servir à œuvrer dans la bonne direction.

Concernant la course de Colomiers ouvertes au non licenciés FSGT, cette dernière alimente un débat passionné quant à l'interprétation du règlement pour accueillir ces derniers et éventuellement les récompenser.

Le règlement Midi-Pyrénées traite ce sujet et il est besoin de le respecter. Si la majorité des clubs souhaitent un amendement, ils devront se prononcer à la fin de la saison pour qu'il en soit débattu.

Un rappel détaillé est joint au présent compte rendu et il est demandé au secrétaire de préparer un tableau à afficher lors des épreuves ouvertes aux non licenciés FSGT.

Lors de cette épreuve, il a été constaté un manquement aux directives du collège de commissaires qui a demandé au Coureur SLINN du club de Tournefeuille qui s'était arrêté sur le bord du circuit, avant de repartir alors que les concurrents avaient parcouru plusieurs tours, de quitter le circuit. Seuls les arrêts au niveau de la ligne, pour ennui mécanique ou crevaison donnaient droit à un tour de neutralisation. Cet arrêt prolongé équivalent à un abandon, le coureur se devait de quitter le circuit et son président, présent sur le circuit aurait dû s'associer à la décision des commissaires. Un courrier sera adressé au Club.

Courses à venir :

Championnat Régional à Castelsagrat le 7 juin 2015. A ce jour 120 coureurs sont engagés. La clôture des engagements a été reportée au jeudi 4 juin 2015. Aucun engagement ne sera pris sur place.

Rappel : Si les clubs souhaitent mettre une voiture de dépannage, merci d'en informer l'organisation.

Commissaires : F.Feutrier du 82, Xavier Gouze et Alain Dubos pour le 31. Le 65 doit mettre un commissaire à disposition. Pour l'instant, aucune proposition des comités 81 et 09.

Labastidette le samedi 13 juin 2015 : Seulement 2 commissaires pour cette épreuve, A.Pugnet et A.Dubos qui est aussi organisateur. Un renfort serait le bienvenu.

Castanet le dimanche 14 juin 2015 : Suite au retrait de G. Dejean pour raisons de santé, là aussi les 2 commissaires de Labastidette. Un renfort serait le bienvenu.

Tour du Tarn Sud le 21 juin : Infos en ligne.

1^{ère} nocturne le 24 juin à Empalot : Différentes propositions sont faites quant au challenge ; Voir document joint.

Une nouvelle course aura lieu à Eycheil le 30 août 2015. La course de Caujac annulée est reprogrammée à une date à définir (12 septembre 2015 ou 23 août 2015) ; Contact doit être pris avec Castelnaudary pour avoir confirmation de cette organisation.

Montées et descentes de Catégorie :

Montées :

Le tableau n'apparaît plus sur le site. On va le remettre.

Dernières montées : Laurent Macotta(TCM) de 2 en 1, Loïc Szewe (Empalot) de 2 en 1, Pierre Mourlanette(TOAC) de 5 en 4 et J.L Bouclau (Empalot) de 5 en 4.

Descentes accordées : Mourlanette Jean (TOAC) de 3 en 4, Gleizes Didier(Sorèze) de 4 en 5 et Cornet Guillaume (Vél"Occ) de 3 en 4.

National route FSGT sélections :

Rappel, les clubs doivent faire parvenir au comité FSGT31, avant le 8 juin, leur liste de coureurs avec tous les renseignements demandés à l'aide de l'imprimé prévu à cet effet téléchargeable sur le site.

Licences :

Licence De Florimond Rellier à refaire suite à erreur de prénom,

Tableau des engagements : modifier la catégorie de Rubens Belbèze, S.V au lieu de V.

Nouveau licencié du BOC : Chouvy Thomas en S3,

Demande de licence de Favalessa Jérôme (Vel'Occ) : catégorie FFC en 2014 à vérifier

Timbre de catégorie S4 pour Morgan Rorive (né en 1977) du B.O.C.

Prochaines réunions :

Lundi 8 juin 2015 : 20h30 Maison de la FSGT (membres de la commission route)- sélection pour le Championnat Fédéral

Lundi 15 juin : Réunion Bureau – 20h30 maison de la FSGT.

Lundi 6 juillet : Réunion Clubs - 20h30 maison de la FSGT.

Rédacteur : A.Dubos.

COURSES OUVERTES AUX NON LICENCIÉS F.S.G.T

Rappel du règlement Midi-Pyrénées :

« Article 25 – Engagement de non-licencié(s) F.S.G.T :

La possibilité de courir est donnée à un(e) non licencié(e) F.S.G.T, à condition que l'organisateur accepte les non licencié(e)s en ayant souscrit une assurance à cet effet.

Cette possibilité est attribuée sur présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an, spécifiant que la personne demandeuse ne présente aucune contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition, ou sur présentation d'une licence F.F.C ou UFOLEP portant la mention certificat médical présenté.

• **Catégories d'affectation :**

- **Moins de 40 ans dans le peloton 1^{ère} catégorie,**
- **40 ans et moins de 50 dans le peloton 3^{ème} catégorie,**
- **50 ans et moins de 60 dans le peloton 4^{ème} catégorie,**
- **60 ans et plus dans le peloton 5^{ème} catégorie.**

Un(e) non licencié(e) F.S.G.T ne peut prétendre aux récompenses et classement, sauf si l'organisateur l'a prévu. Ils pourront disputer les primes mais ne peuvent pas participer aux challenges.

Ces non licencié(e)s ne peuvent pas prendre part à plus de 3 courses, ensuite ils doivent déposer une demande de licence dans les normes.

Le tarif de leur engagement est doublé.

Cet article ne s'applique pas aux courses mixtes qui feront l'objet d'un règlement particulier établi par l'organisateur. »

Comment l'appliquer dans nos courses :

- Pour ouvrir aux non licenciés FSGT, il faut souscrire une assurance complémentaire prévue à cet effet,
- Le ou la non licencié(e) FSGT doit présenter un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition ou sa licence dans une autre fédération,
- La liste des NL-FSGT doit être adressée au siège de la fédération dès le lendemain,
- Dans quel peloton les engager ?
 - . 1-2-3 ensemble les moins de 50 ans doivent être inscrits dans ce peloton,
 - . 4 et 5 ensemble les plus de 50 ans seront inscrits dans ce peloton,
 - . 1 et 2 seuls, 3 séparés, 4 et 5 séparés, les NL-FSGT seront engagés suivant les catégories d'affectation signifiées dans l'article.

Les commissaires vont réfléchir à une attribution de dossards spécifiques.

Ces NL-FSGT ne pourront participer qu'à **3 épreuves.**

Pour les récompenses, il semble logique qu'un NL-FSGT qui remporte la course soit récompensé. Pour être considéré comme vainqueur, le NL-FSGT doit remporter la victoire dans le peloton auquel il est affecté (1-2-3, 4-5, ou 1-2 ou 3 ou 4 ou 5.)

Par contre, cette victoire ne doit en aucun cas pénaliser un coureur F.S.G.T. il y aura donc remise de récompenses aux premiers coureurs de notre fédération par catégorie, puisque cette 1^{ère} place compte pour la montée de catégorie.

Les NL-FSGT ne peuvent pas participer aux challenges mais peuvent disputer les primes (lots).

CHALLENGE DES NOCTURNES

Quelques souhaits ont été émis concernant le challenge des nocturnes :

- Créditer chaque participant d'un point,
- Réduire le nombre d'attribution de points aux 5 premiers de chaque catégorie (6-4-3-2-1),
- Pour les coureurs devant monter de catégorie, revoir le nombre de points supprimés ou ne supprimer aucun point (Une proposition de garder 75% des points acquis a été faite),
- Ne récompenser que le 1^{er} de chaque catégorie lors des épreuves pour activer la remise des récompenses et éviter que celle-ci ne se fasse que devant quelques irréductibles (Cette solution ne risque-t-elle pas de conduire à un résultat contraire à celui espéré ?),
- Supprimer les points acquis le jour de la course en cas d'absence à la remise des récompenses.

Fabien Baudeigne et Alain Dubos feront le point pour voir de quelle manière suivre l'attribution des points,

Dans la mesure où des points de participation seraient donnés et s'il était décidé de défalquer des points suite à des montées de catégories, ces points de présence seraient conservés dans leur globalité.

La 1^{ère} épreuve comptant pour le challenge étant la nocturne de Roquettes le 24 juin, merci de faire connaître vos éventuelles remarques ou suggestions avant la prochaine réunion de bureau fixée au 15 juin.